

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-2-1

Séance du vendredi 4 novembre
2016

ALSACE A VELO OPERATIONS 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2016-7-2-4 du 1^{er} juillet 2016 attribuant une subvention de fonctionnement 2016 à Alsace Destination Tourisme,
- VU la convention pour le versement de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2016 en faveur d'Alsace Destination Tourisme en date du 11 juillet 2016,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 21 octobre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention forfaitaire complémentaire de 11 457 € à Alsace Destination Tourisme pour les opérations 2016 du programme d'actions Alsace à Vélo ; cette subvention sera versée en une seule fois après la signature de l'avenant n°1 à la convention de financement du 11 juillet 2016 conclue entre Alsace Destination Tourisme et le Département,
- Approuve ledit avenant n°1 à la convention du 11 juillet 2016 à intervenir avec Alsace Destination Tourisme pour les opérations 2016 du programme d'actions Alsace à Vélo, joint à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à le signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité